

Pour la page « Forum » de *La Liberté*

Les vrais criminels

Le conseiller national UDC Mike Egger n'a pas peur du ridicule : « Celui qui se colle à la route doit être traité comme un terroriste. » Plus récemment, la justice bavaroise a fait perquisitionner les domiciles de membres d'un groupement en faveur du climat et les accuse d'association de malfaiteurs. La criminalisation des activistes du climat semble bien partie, en Europe et en Suisse.

En juin 2021, le Tribunal fédéral avait condamné 12 jeunes gens pour avoir imité Roger Federer dans les locaux du Crédit Suisse. Mais il y a peu, les responsables du fiasco de cette banque ont reçu des millions de bonus et ne seront pas inquiétés pour leur gestion calamiteuse et leurs investissements irresponsables dans les énergies fossiles. Et c'est nous, les contribuables, qui payerons les pots cassés.

Les cinq plus grosses compagnies pétrolières ont engrangé 200 milliards de dollars de bénéfices en 2022. Grâce à la hausse du coût de l'énergie qui pénalise tout le monde, ce sont leurs actionnaires qui ont raflé la mise, sous forme de dividendes. Les mêmes qui, lors des récentes assemblées des actionnaires, ont augmenté la rémunération de leurs dirigeants, confirmant ainsi la politique désastreuse d'exploitation des énergies fossiles.

Aventurisme financier, dégradation du climat et destruction de l'environnement provoquent la misère, des milliers de morts et des millions de réfugiés climatiques. Mais ce sont les lanceuses et lanceurs d'alerte qu'on criminalise, alors que les responsables ne sont jamais inquiétés et continuent leurs activités criminelles. Décidément, la justice est aveugle !

Jacques Eschmann, membre des Grands-parents pour le climat, Fribourg

6 juin 2023